

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 11 mars 2015

Délibération n° 2015-11

Date de la convocation : 04/03/2015

Date de la publication : 13/03/2015

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, Sandra BOCK, Chantal BADENCO, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, André BOYRIE, conseillers municipaux.

POUVOIRS : Daniel RIVIERE (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Albert LASBATS (pouvoir à Yannick BOUBÉE), André BOYRIE (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Débat d'orientations budgétaires

Les dépenses de fonctionnement

- Les **charges de personnel**, qui représentent la moitié des dépenses de fonctionnement augmenteront d'environ 5%. Plusieurs raisons à cette hausse : revalorisation des catégories C, augmentation du taux de cotisation CNRACL, Glissement Vieillesse Technicité, revalorisation du régime indemnitaire des agents.
- Les **charges à caractère général** (fluides, fournitures, entretien) représentant environ le quart des dépenses de fonctionnement, diminueront de façon significative. Les différentes actions conduites pour maîtriser les coûts devraient se traduire par une baisse de l'ordre de 6%.
- Les **autres charges de gestion courante** (subventions et contributions à différents organismes) ne devraient pas augmenter.
- Remboursement des **intérêts de la dette** (hors Intérêts Corous Non Echus) : **172K€, en forte baisse par rapport à 2014.**
- Compte-tenu des éléments précédents, le montant prévisionnel des dépenses réelles de la section de fonctionnement sera le même en 2015 qu'en 2014.

Les recettes de fonctionnement

- **Les recettes fiscales** : la loi de finances a fixé une majoration forfaitaire des valeurs locatives de 0,9%. Le taux des taxes devrait évoluer très modérément de manière à assurer l'équilibre du budget et à augmenter le niveau d'investissement.
- Les taux de la fiscalité directe resteront en deçà des taux moyens départementaux et nationaux.
- Baisse de la **Dotaton Globale de Fonctionnement**.
- Hausses prévisibles du **Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes** et de la **Dotaton de Solidarité Rurale**.

Le programme d'investissement prévisionnel pour 2015

Opération	Crédits nouveaux
Acquisition	208 000 €
Cimetière	10 000 €
Bâtiments	793 000 €
Installations sportives	45 000 €
Voirie Urbaine	595 000 €
Voirie Rurale	15 000 €
Eclairage Public	310 000 €
Hameau Joulanes	24 000 €
Total	2 000 000 €

Remboursement du capital
de la dette : 789 K€

Les « restes à réaliser »
s'élèvent à 437 483 euros

ACQUISITIONS

ESTIMATION :
208 000 €

- Acquisitions de véhicules
- Acquisition de petits matériels
- Différentes acquisitions foncières et frais divers

CIMETIERE

ESTIMATION :
10 000 €

- Création d'une allée complémentaire

BATIMENTS

ESTIMATION :
793 000 €

- Réhabilitation du groupe scolaire des Cèdres (2^{ème} tranche)
- Réhabilitation de l'école Lamartine (toiture et sécurisation)
- Travaux à l'ECLA
- Travaux dans différents bâtiments, dont accessibilité

INSTALLATIONS SPORTIVES

ESTIMATION :
45 000 €

- Aménagement des abords du vestiaire de football au Parc des Sports de l'Adour

VOIRIE URBAINE ESTIMATION : 595 000 €

- Divers travaux d'aménagement de voies et espaces publics, dont accessibilité
- Travaux de récupération des eaux pluviales et de réfection totale de chaussée au quartier des Castors (allées du Palas et des Tilleuls)
- 1^{ère} tranche des travaux d'aménagement de la rue Jean-Jacques Rousseau
- Poursuite de la mise à niveau de la défense incendie
- Programme de réfection des trottoirs

VOIRIE RURALE ESTIMATION : 15 000 €

- Entretien récurrent (chemin ruraux en cailloux, curage de fossé)

ECLAIRAGE PUBLIC ESTIMATION : 310 000 €

- Programme 2015 d'éclairage public
- Programme de remplacement des lanternes et lampes à vapeur de mercure

HAMEAU DE JOULANES 24 000 €

- Résiduel de l'opération

Les recettes d'investissement

Subventions prévisionnelles d'équipement	Opérations	Montants
DETR (Etat)	Réhabilitation du groupe scolaire des Cèdres (2 ^{ème} tranche)	260 000 €
	Réhabilitation de l'école Lamarline	28 000 €
	Extension du vestiaire de football du Parc des Sports de l'Adour	60 000 €
Fonds d'Amenagement Rural (Conseil Général) 2014 et 2015	Aménagements de voirie 2014	16 000 €
	Aménagements de voirie 2015	24 000 €
Réserve parlementaire	Travaux allées du Palas et des Tilleuls	17 000 €
	Construction du préau du groupe scolaire des Cèdres	15 000 €

Autres recettes	
Taxe d'aménagement	30 000 €
FCTVA	480 000 €

TOTAL 420 000 €

Un emprunt de 400 000 € sera nécessaire pour équilibrer la section d'investissement.

"Restes à réaliser" en recettes	303 100 €
---------------------------------	-----------

Après discussion, le Conseil Municipal, prend acte de l'organisation du débat d'orientation budgétaire 2015.



P.C.C.
 Aureilhan, le 13 mars 2015.
 Le Maire,

Yannick Boubée
 Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 11 mars 2015

Délibération n° 2015-12

Date de la convocation : 04/03/2015

Date de la publication : 13/03/2015

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, Sandra BOCK, Chantal BADENCO, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, André BOYRIE, conseillers municipaux.

POUVOIRS : Daniel RIVIERE (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Albert LASBATS (pouvoir à Yannick BOUBÉE), André BOYRIE (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

**Signature d'une convention de groupement de commandes
pour la prestation de fourrière animale**

Madame GASQUET, Maire-Adjoint, expose que plusieurs Communes du Grand Tarbes sont concernées par la recherche d'un prestataire en matière de fourrière animale et souhaitent se grouper pour effectuer une consultation dans le cadre de l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Elle précise que la Commune de Séméac sera coordonnateur du groupement de commandes et chaque Commune assurera l'exécution de son propre marché tel que précisé dans le cahier des charges de la consultation et la convention de groupement jointe en annexe.

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 8 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 27 voix pour et deux abstentions (M Lapalisse, Mme Mauhourat) décide :

- d'adhérer au groupement de commandes formé par plusieurs Communes du Grand Tarbes pour des prestations de fourrière animale ;
- que la Commune de Séméac sera coordonnateur du groupement de commandes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes, telle que jointe à la présente délibération et toutes pièces nécessaires ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant aux besoins de la Commune d'Aureilhan, avec le cocontractant retenu suite à la mise en concurrence organisée par le groupement, tels que déterminé dans la convention constitutive du groupement.



P.C.C.
Aureilhan, le 13 mars 2015.
Le Maire,


Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 11 mars 2015

Délibération n° 2015-13

Date de la convocation : 04/03/2015

Date de la publication : 13/03/2015

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, Sandra BOCK, Chantal BADENCO, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, André BOYRIE, conseillers municipaux.

POUVOIRS : Daniel RIVIERE (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Albert LASBATS (pouvoir à Yannick BOUBÉE), André BOYRIE (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

Avis sur le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Monsieur Alonso, Maire-Adjoint, expose que le Comité de Bassin Adour Garonne et l'Etat ont lancé une consultation concernant le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et son Programme De Mesures (PDM). La Commune d'Aureilhan doit émettre un avis sur ces documents. Monsieur ALONSO propose de délibérer comme suit.

Considérant que le plan de financement ne permet d'avoir une visibilité globale des enjeux tant les parts à financer par les maîtres d'ouvrage sont vagues (le budget ne cible que les montants affectés par l'Agence de l'Eau Adour Garonne aux objectifs).

Considérant que la transparence de la gouvernance, qui par-delà les intentions, reste concrètement très relative. Les multiples instances et structures (Commission Locale de l'Eau (CLE), Contrat de Rivière, COPIL Natura 2000, SRCE, ...) sont autant d'instances de diffusion et de décisions à périmètres très différents, qui rendent la politique publique de l'eau difficilement appréhendable par les élus et donc pour le citoyen, l'usager.

Considérant que la nature des données affichées dans le SDAGE qui classent le bassin de l'Adour amont comme déficitaire, est potentiellement en contradiction avec la commission d'enquête du SAGE Adour amont qui demande la reprise des calculs du déficit de ce sous bassin (réserve n°1). Cette situation entache la robustesse des données prévalant à l'élaboration du SDAGE.

Par ailleurs, et en cohérence avec les positions prises sur l'élaboration de documents de planification qui permettraient la réalisation potentielle de la retenue de l'Ousse dans une plaine qui fait l'objet d'une étude de Zone Agricole Protégée avec la Commune d'Orleix (et donc sur un territoire de projet), Monsieur ALONSO propose de se prononcer contre ce projet de SDAGE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 27 voix pour et deux abstentions (M Lapalisse, Mme Mauhourat) décide :

- de se prononcer contre le projet de SDAGE ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à remplir un avis basé sur cette délibération et à le déposer dans les conditions prévues par la consultation ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à cette délibération.

P.C.C.
Aureilhan, le 13 mars 2015.
Le Maire,




Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 11 mars 2015

Délibération n° 2015-14

Date de la convocation : 04/03/2015

Date de la publication : 13/03/2015

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, Sandra BOCK, Chantal BADENCO, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, André BOYRIE, conseillers municipaux.

POUVOIRS : Daniel RIVIERE (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Albert LASBATS (pouvoir à Yannick BOUBÉE), André BOYRIE (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

**Adoption d'un nouveau règlement intérieur des cimetières
« Le Montagna » et « Saint Gérin »**

Madame JOANDET, Maire-Adjoint, expose que le règlement intérieur des cimetières date de juillet 2004 et qu'il est devenu nécessaire de le modifier sur certains points précisés dans le tableau comparatif des modifications transmis en annexe.

Le nouveau règlement intérieur vous est également transmis en annexe.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213-7 et suivants et les articles R 2213-2 et suivants ;

Vu le Code civil, notamment les articles 78 et suivants ;

Vu le Code pénal notamment les articles 225 -17 et 18, 433 – 21 - 1 et 433 - 22 et R.645 – 6 ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2004 relatif au règlement des cimetières de la Commune d'Aureilhan ;

Considérant :

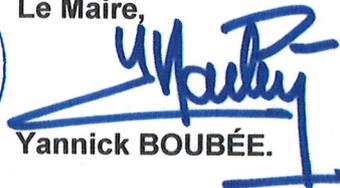
- qu'il convient d'actualiser les dispositions du règlement susmentionné.
- qu'il convient de prendre des mesures de police destinées à assurer le déroulement des funérailles dans les meilleures conditions d'ordre et de décence.
- qu'il est indispensable de prescrire toutes les mesures imposées par la sécurité et par la salubrité publique tout en donnant aux cimetières de la Commune le caractère de recueillement de sérénité et d'harmonie qui sied à ce lieu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- d'adopter le règlement intérieur des Cimetières Le Montagna et Saint Gerin
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.



P.C.C.
Aureilhan, le 13 mars 2015.
Le Maire,


Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 11 mars 2015

Délibération n° 2015-15

Date de la convocation : 04/03/2015

Date de la publication : 13/03/2015

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, Sandra BOCK, Chantal BADENCO, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, André BOYRIE, conseillers municipaux.

POUVOIRS : Daniel RIVIERE (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Albert LASBATS (pouvoir à Yannick BOUBÉE), André BOYRIE (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

**Concours littéraire Jules Laforgue :
prix spéciaux anniversaire**

Madame GASQUET, Maire-Adjointe, expose que le concours littéraire Jules Laforgue existe depuis vingt ans. Afin de marquer cet événement, elle propose de doter le concours de l'année 2015 des deux prix exceptionnels suivants qui sont complémentaires aux prix habituels:

- prix « anniversaire » catégorie – de 18 ans :150 €
- prix « anniversaire » catégorie adulte :150 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de doter le concours littéraire Jules Laforgue 2015 des deux prix complémentaires suivants :

- prix « anniversaire » catégorie – de 18 ans :150 €
- prix « anniversaire » catégorie adulte :150 €

P.C.C.

Aureilhan, le 13 mars 2015.

Le Maire



Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 11 mars 2015

Délibération n° 2015-16

Date de la convocation : 04/03/2015

Date de la publication : 13/03/2015

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Isabelle CHEDEVILLE, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Maria Begonia GRACIA, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, Sandra BOCK, Chantal BADENCO, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, André BOYRIE, conseillers municipaux.

POUVOIRS : Daniel RIVIERE (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Albert LASBATS (pouvoir à Yannick BOUBÉE), André BOYRIE (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE).

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE.

**Signature d'avenants aux marchés de travaux relatifs à la réhabilitation
et l'extension des vestiaires du terrain de football au Stade de l'Adour**

Monsieur ZYTYNSKI, Maire-Adjoint, rappelle au Conseil Municipal qu'un marché de réhabilitation et d'extension des vestiaires du terrain de football au Stade de l'Adour a été lancé comportant cinq lots.

Monsieur le Maire a signé les marchés correspondants avec les entreprises retenues suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 24 septembre 2014.

En cours d'exécution, il s'est avéré que des modifications sont intervenues sur trois lots en raison de difficultés techniques.

Ces modifications entraînent une plus-value sur le lot n°1 « VRD-Gros-œuvre-Charpente » attribué à l'entreprise Cobatrap et lot n°3 « Plomberie-Sanitaire-Ventilation » attribué à l'entreprise Hubert et une moins-value sur le lot n°4 « Serrurerie » attribué à l'entreprise F2GP. Ces modifications sont détaillées comme suit :

Lot 1 : VRD-Gros-œuvre-Charpente:

Montant initial du marché : 26 819,00 € HT

Montant de l'avenant n°1 : 1 667,00 € HT

Nouveau montant du marché : 28 486,00 € HT

Lot 3 : Plomberie-Sanitaire-Ventilation:

Montant initial du marché : 10 736 € HT

Montant de l'avenant n°1 : 360,00 € HT

Nouveau montant du marché : 11 096,00 € HT

Lot 4 Serrurerie

Montant initial du marché : 18 824,00 € HT

Montant de l'avenant n°1 : - 612,00 € HT

Nouveau montant du marché : 18 212,00 € HT.

Monsieur ZYTYNSKI demande au Conseil Municipal d'approuver les avenants n°1 tels que présentés ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 27 voix pour et deux abstentions (M Lapalisse, Mme Mauhourat) décide :

- **d'approuver les avenants n°1 aux lots n°1, 3 et 4 du marché de réhabilitation et d'extension des vestiaires du terrain de football au stade de l'Adour.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence le 1^{er} Maire-Adjoint, à les signer ainsi que toutes pièces nécessaires.**

P.C.C.

Aureilhan, le 13 mars 2015.

Le Maire,



Y. Boubée
Yannick BOUBÉE.